

PPL Courtage

20 janvier 2021

Monsieur le Président,

Madame la Rapporteuse,

Mesdames et messieurs les députés,

Chers collègues,

La proposition de loi relative à la réforme du courtage en opérations de banque et en services de paiement, portée par notre collègue-députée de la Loire, Valeria Faure-Muntian, représente un véritable enjeu en matière de structuration et de simplification d'un marché qui est aujourd'hui vaste et peu encadré.

Travaillée en concertation avec les acteurs de l'assurance, cette proposition de loi permettra une autorégulation des courtiers en assurance en les obligeant à adhérer à une association professionnelle. Cette association remplira le rôle d'intermédiaire entre leur profession et l'Autorité de contrôle et de régulation (ACPR). Pour plus de structuration et de simplification !

Cette association permettra aux professionnels du courtage de mieux se former afin de monter en compétences et respecter les droits des consommateurs. Pour plus de régulation !

A ce stade, 22 000 intermédiaires en courtage d'assurance et en opération de banque et services de paiement (IOBSP) exercent l'activité d'intermédiation en assurance sans être soumis au contrôle permanent de l'ACPR. 56% des particuliers déclarent également ne pouvoir interpréter seuls les conditions de leurs différents contrats ce qui démontre l'importance de la relation et de la pédagogie financière entre les courtiers et les Français.

Cette proposition de loi sur le courtage vise précisément à répondre à ces enjeux : une meilleure autorégulation du secteur, plus de courtage de proximité et une meilleure protection des consommateurs. Avec les députés du groupe des députés *La République En Marche*, nous soutenons cette proposition de loi.

Je vous remercie.